

LES VALEURS

Les sections sportives hébergées au collège Romain Rolland offrent aux élèves une scolarité adaptée et une formation sportive ambitieuse. Respect, travail, discipline et rigueur sont les valeurs essentielles liées à ce dispositif.

HEBERGEMENT ET EQUIPEMENT

L'hébergement en internat est possible : L'internat accueille les élèves du lundi matin 8h au vendredi 16h40. La capacité d'accueil est de 40 places (20 filles – 20 garçons). Le coût annuel de la pension est d'environ 1700€.

L'équipement est à la charge des familles (tenues de sport adaptées, combinaison pour le Kayak, ...)

SCOLARITE et ENTRAINEMENTS

Les élèves des sections sportives suivent les mêmes cours que les autres y compris ceux d'EPS. Ils bénéficient en plus de deux entraînements hebdomadaires sur le temps scolaire. Les exigences pédagogiques sont identiques et conditionnent le maintien en section sportive ainsi que l'assiduité. Les élèves dont les résultats scolaires ou sportifs sont insuffisants ne seront pas maintenus en section. Le règlement intérieur s'applique dans toutes les situations.

En plus des entraînements sur la section les élèves s'engagent à suivre les entraînements de leur club, à adhérer à l'association sportive du collège et à participer aux compétitions.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est conditionnée à l'accord du club après évaluation du niveau sportif du candidat. Les dossiers de demandes d'admission doivent parvenir au collège pour le **25 avril 2022** au plus tard. La commission de recrutement se réunira le mercredi 27 avril et l'avis de la commission sera notifié à l'issue. Les demandes d'hébergement en internat et les demandes de dérogations doivent être adressées à la direction académique (calendrier auprès des directeurs d'école ou principaux de l'établissement actuel).

Pour tout renseignement et visite du collège, merci de contacter le secrétariat au 02.97.25.28.00

CONTACT

Collège Romain Rolland

50 Bd Romain Rolland, BP 20018, 56306 Pontivy cedex

Ce.05621332u@ac-rennes.fr

Site : www.college-romainrolland-pontivy.fr